

Hygiène des surfaces et instruments

Spray Mikrozyd® Sensitive désinfection rapide sans alcool

Performances :

- virucide
- bactéricide
- levuricide



Spray nettoyant et désinfectant.

- ▶ **action rapide sur un large spectre de micro-organismes**
- ▶ **sans alcool**
- ▶ **respect des surfaces sensibles à l'alcool : plexiglas, plastiques**

- liquide incolore à base d'ammoniums quaternaires
- prêt à l'emploi, utilisation en spray ou sur une lingette
- ne jaunit pas, ne dessèche pas les surfaces sensibles
- idéal pour fauteuil d'examen en cuir, les matières synthétiques et plastiques, les plateaux de traitements, les couveuses, l'extérieur des systèmes de dialyse etc.
- compatibles contact alimentaire

Propriété microbiologiques :

- **bactéricide** : SARM
- **levuricide** : EN 16615, EN 13624
- **virucide** : EN 14476, VHB, VHC, VIH, norovirus, polyomavirus, rotavirus



référence

Prix HT

MS1961 Mikrozyd® Sensitive 1 litre

MS1965 Mikrozyd® Sensitive 5 litres

accessoire

MS1654 Pulvérisateur pour bouteille 1 litre

Les performances des désinfectants et antiseptiques

Normes de base

Pour mesurer l'efficacité des désinfectants, des normes de base définissent :

- l'action du désinfectant sur des micro-organismes déterminés, ce qui permet de spécifier **le spectre d'activité** : bactéricide, mycobactéricide, fongicide, virucide, levuricide ou sporicide
- **le temps de contact** nécessaire
- **la température** d'utilisation
- **les conditions d'utilisation** : "en condition de propreté", "en condition de saleté", "en présence d'eau dure", etc.
- **la concentration** du produit

Normes d'application

En plus de ces bases, des normes d'application, différentes selon le domaine d'activité, précisent les conditions d'application du désinfectant pour un usage donné

Spectre	Phase 1 : normes de base	Phase 2 : normes d'application	
		essais en suspension	essais sur des surfaces
agroalimentaire, industrie, usage domestique, collectivités			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 1276	NF EN 13697
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 1650	NF EN 13697
Sporicide	NF EN 14347	NF EN 13704	-
vétérinaire			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 1656	NF EN14349 / NF EN16437
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 1657	NF EN16438
Mycobactéricide	-	NF EN 14204	-
Virucide	-	NF EN 14675	-
médecine humaine			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 13727	NF EN 14561 / NF EN 16615
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 13624	NF EN 14562 / NF EN 16615
Mycobactéricide	-	NF EN 14348	NF EN 14563
Virucide	-	NF EN 14476	-
autres domaines			
Bactéricide	NF EN 1040	-	NFEN 1499/NFEN 1500/NFEN 12791

* fongicide = action contre les levures ET les moisissures

schülke -+

Air Liquide
HEALTHCARE Une société du groupe Air Liquide FRANCE


Solution détergente-désinfectante à action rapide, sans aldéhyde, ni chlorhexidine, ni alcool. Idéale pour les surfaces sensibles et les dispositifs médicaux

mikrozid® sensitive liquid

Notre plus

- Sans alcool
- Action rapide
- Large spectre
- Efficace contre HCV
- Pour les surfaces sensibles à l'alcool

Domaines d'utilisation

Désinfection rapide par brumisation des Dispositifs Médicaux et de tous les types de surface. Particulièrement bien adapté pour les surfaces sensibles à l'alcool (par ex. plexiglas et sondes d'échographie).

Conseils d'utilisation

mikrozid® sensitive liquid est une solution prête à l'emploi.

- Diffuser la mousse mikrozid® sensitive sur une lingette sèche
 - Appliquer sur l'ensemble du matériel et des surfaces
 - Renouveler l'opération en cas de souillures importantes
- Veiller à humidifier entièrement la surface. Spécialement adapté pour les surfaces sensibles (par ex. Plexiglas et sondes d'échographie). Ne pas rincer même sur les surfaces alimentaires.

Efficacité microbiologique

Efficacité	Solution	Temps d'action
Bactéries EN13727 - en conditions de saleté	prêtes à l'emploi	1 min
Bactéries - en conditions de saleté	prêtes à l'emploi	1 min
Bactéries Selon les recommandations VAH temps de contact court	prêtes à l'emploi	1 min

Efficacité	Solution	Temps d'action
SARM	prêtes à l'emploi	1 min
Levure EN16615 - en conditions de propreté	prêtes à l'emploi	1 min
Levure EN13624 - en conditions de saleté	prêtes à l'emploi	1 min
VHB	prêtes à l'emploi	1 min
VHC	prêtes à l'emploi	1 min
VIH	prêtes à l'emploi	1 min
vaccinia virus	prêtes à l'emploi	1 min
norovirus EN14476	prêtes à l'emploi	15 min
polyomavirus SV 40 conformément à la directive de la DVV (Association allemande de lutte contre les maladies virales, association déclarée) / RKI	prêtes à l'emploi	1 min
rotavirus	prêtes à l'emploi	1 min

CE 0297

mikrozid[®] sensitive liquid

Données relatives au produit

Composition

100 g contiennent : 0,26 g de Chlorure de benzalkonium, (composés de l'ion ammonium quaternaire benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures), 0,26 g de chlorure de didecyldiméthylammonium, 0,26 g composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14[(éthylphényl)-méthyl]diméthyles, chlorures.

Données physico-chimiques	
Couleur	incolore
Densité	env. 1,00 g/cm3 / 20 °C
pH	6 - 8 / 20 °C
Point d'éclair	Non applicable
Routine FORM	liquide
Viscosité dynamique	non déterminé

mikrozid[®] sensitive liquid est un dispositif médical de classe IIa.
Marquage CE (organisme certificateur : DQS 0297).
mikrozid[®] sensitive liquid est fabriqué par Schülke & Mayr GmbH
(Robert-Koch Str 2 | 22851 Norderstedt | Allemagne)
Produit biocide déclaré auprès des autorités pour les applications en TP2 et TP4.

Remarques particulières

Utiliser les DM et les biocides avec précaution.
Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et la documentation technique relative au produit.
Le port de gants de protection (par ex. en caoutchouc Butyl) est recommandé.
Conserver la boîte fermée hermétiquement. Protéger du gel, de la chaleur et du rayonnement solaire.
Entreposer à température ambiante dans la boîte d'origine.

Comment commander

Article	Bon de livraison	N° art.
Mikrozid Sensitive Liquid 1 l FL	10/Carton	109185
mikrozid sens. liquid -INT- 1 l FL	10/Carton	165715
mikrozid sensitive liquid 5 l KA	1/jerrycan	109193

Informations environnementales

schülke est une société engagée dans une gestion durable et responsable de nos ressources naturelles, de notre environnement et de notre santé. Notre système de management environnemental lancé en 1996 conditionne toutes nos activités au quotidien, et nos efforts sont régulièrement récompensés par les instances environnementales allemandes et internationales (EMAS, ECO AUDIT et Responsible Care).



Schülke & Mayr GmbH est titulaire d'une autorisation de fabrication selon le paragraphe 15 alinéa 1 de la loi allemande pour les médicaments et les dispositifs médicaux sur la base du produit mikrozid.

Une société du groupe Air Liquide

Produit chimique - N° 01/2019
Ces informations sont à lire attentivement avant utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**mikrozid® sensitive liquid****No Change Service!**Version
05.01Date de révision:
16.12.2019Date de dernière parution: 10.12.2019
Date de la première version publiée:
22.11.2012**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : mikrozid® sensitive liquid

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants et produits biocides généraux

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

mikrozid® sensitive liquid

No Change Service!

Version
05.01

Date de révision:
16 12 2019

Date de dernière parution: 10.12.2019

Date de la première version publiée:

22.11.2012

11

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	: Prévention: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
----------------------	--

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/réceptier dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Pas de dangers particuliers connus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]	85409-23-0 287-090-7 - - - 01-2120771812-51-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400; M = 10 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1	>= 0,1 - < 0,25
Chlorure de didécyldiméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6 01-2119945987-15-XXXX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400; M = 10 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,1 - < 0,25
Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium	68424-85-1 270-325-2 - - -	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314	>= 0,1 - < 0,25

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

mikrozid® sensitive liquid**No Change Service!**Version
05.01Date de révision:
16.12.2019

Date de dernière parution: 10.12.2019

Date de la première version publiée:
22.11.2012

	01-2119965180-41-XXXX	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400; M = 10 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1	
--	-----------------------	---	--

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux	: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
En cas d'inhalation	: Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver à l'eau et au savon par précaution. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Ne PAS faire vomir. Boire de l'eau par mesure de précaution. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Traiter de façon symptomatique.
-----------	-----------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.
------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre sèche Mousse Pulvérisateur d'eau Dioxyde de carbone (CO ₂)
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: aucun
--	---------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**mikrozid® sensitive liquid****No Change Service!**Version
05.01Date de révision:
16.12.2019

Date de dernière parution: 10.12.2019

Date de la première version publiée:
22.11.2012

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de précautions spéciales requises.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Température de stockage recommandée: 15 - 25°C

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

mikrozid® sensitive liquid

No Change Service!

Version
05.01

Date de révision:
16.12.2019

Date de dernière parution: 10.12.2019
Date de la première version publiée:
22.11.2012

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,7 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,96 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]	Eau douce	0,0154 mg/l
	Eau de mer	0,0154 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	21 mg/l
	Sédiment d'eau douce	6,81 mg/kg
	Sédiment marin	0,681 mg/kg
Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium	Eau douce	0,0009 mg/l
	Eau de mer	0,00009 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,27 mg/kg
	Sédiment marin	13,09 mg/kg
	Sol	7 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	0,4 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00016 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Remarques : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

mikrozid® sensitive liquid**No Change Service!**Version
05.01Date de révision:
16.12.2019

Date de dernière parution: 10.12.2019

Date de la première version publiée:
22.11.2012

nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Mesures de protection : Éviter le contact avec les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: 6 - 8 (20 °C)
Point de fusion/point de congélation	: env. 0 °C
Température de décomposition	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur	: Non applicable
Densité relative	: env. 1,00 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: dans toutes les proportions (20 °C)
Coefficient de partage: n-	: Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



mikrozid® sensitive liquid

No Change Service!

Version
05.01

Date de révision:
16.12.2019

Date de dernière parution: 10.12.2019
Date de la première version publiée:
22.11.2012

octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité : Non applicable

Viscosité
Viscosité, dynamique : non déterminé

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Non applicable

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Ne jamais mélanger les concentrés directement.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 50 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 15.000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

mikrozid® sensitive liquid**No Change Service!**Version
05.01Date de révision:
16.12.2019

Date de dernière parution: 10.12.2019

Date de la première version publiée:

22.11.2012

Composants:**Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 511 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1.150 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: Nocif par contact cutané.**Chlorure de didécyl diméthylammonium:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 238 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3.342 mg/kg

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillardToxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 1.100 mg/kg
Evaluation: Nocif par contact cutané.**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:****Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition**Chlorure de didécyl diméthylammonium:**Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition**Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:**

Espèce : Lapin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

mikrozid® sensitive liquid

No Change Service!

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 10.12.2019
05.01	16.12.2019	Date de la première version publiée: 22.11.2012

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition
BPL : non

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Chlorure de didécyldiméthylammonium:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Chlorure de didécyldiméthylammonium:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Chlorure de didécyldiméthylammonium:

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

mikrozid® sensitive liquid**No Change Service!**Version
05.01Date de révision:
16.12.2019Date de dernière parution: 10.12.2019
Date de la première version publiée:
22.11.2012

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
BPL: oui

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Cancérogénicité**Composants:****Chlorure de didécyldiméthylammonium:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Chlorure de didécyldiméthylammonium:**

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 51 - 102 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 41 - 83 Poids corporel mg / kg
Fertilité: NOAEL: 139 - 198 Poids corporel mg / kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

mikrozid® sensitive liquid

No Change Service!

Version
05.01

Date de révision:
16.12.2019

Date de dernière parution: 10.12.2019
Date de la première version publiée:
22.11.2012

Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 8,1 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 81 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui
Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium:

Remarques : Donnée non disponible

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzyl ammonium:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium:

Remarques : Donnée non disponible

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzyl ammonium:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzyl ammonium:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 31 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jours
Méthode : OCDE ligne directrice 408
BPL : oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -+

Air Liquide
HEALTHCARE

Une société du groupe Air Liquide FRANCE

mikrozid® sensitive liquid**No Change Service!**Version
05.01Date de révision:
16.12.2019

Date de dernière parution: 10.12.2019

Date de la première version publiée:

22.11.2012

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:**Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 1,06 mg/l
Durée d'exposition: 96 hToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,015 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,032 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,004 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Chlorure de didécyldiméthylammonium:Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,19 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,062 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



mikrozid® sensitive liquid

No Change Service!

Version
05.01

Date de révision:
16.12.2019

Date de dernière parution: 10.12.2019
Date de la première version publiée:
22.11.2012

les autres invertébrés aqua-
tiques

Durée d'exposition: 48 h
BPL: oui

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques

: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):
0,026 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë
pour le milieu aquatique)

: 10

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,032 mg/l
Durée d'exposition: 34 d
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aqua-
tiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,014 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: Jugement d'experts et à la détermination de la force
probante des données.

Facteur M (Toxicité chro-
nique pour le milieu aqua-
tique)

: 1

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Toxicité pour les poissons

: CL50 : 0,85 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aqua-
tiques

: CE50 (Daphnia magna): 0,015 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques

: CI50 : 0,03 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë
pour le milieu aquatique)

: 10

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,032 mg/l
Durée d'exposition: 34 d
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés aqua-
tiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,0042 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chro-
nique pour le milieu aqua-
tique)

: 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

mikrozid® sensitive liquid**No Change Service!**Version
05.01Date de révision:
16.12.2019

Date de dernière parution: 10.12.2019

Date de la première version publiée:

22.11.2012

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
 Biodégradation: 95,5 %
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Chlorure de didécyldiméthylammonium:

Biodégradabilité : Concentration: 10 mg/l
 Résultat: Facilement biodégradable.
 Biodégradation: 72 %
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ CEE 84/449 C5
 BPL: oui

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Biodégradabilité : Concentration: 5 mg/l
 Résultat: Facilement biodégradable.
 Biodégradation: 95,5 %
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****Chlorure d'alkyl(C12-C14)éthylbenzylammonium [ADEBAC (C12-C14)]:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Chlorure de didécyldiméthylammonium:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
 Durée d'exposition: 46 d
 Facteur de bioconcentration (FBC): 81

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Bioaccumulation : Durée d'exposition: 35 d
 Concentration: 0,076 mg/l
 Facteur de bioconcentration (FBC): 79
 BPL: oui
 Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



mikrozid® sensitive liquid

No Change Service!

Version
05.01

Date de révision:
16.12.2019

Date de dernière parution: 10.12.2019
Date de la première version publiée:
22.11.2012

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Chlorure de didécyldiméthylammonium:

Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

Chlorure d'alkyl(C12-C16)-diméthylbenzylammonium:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro OMoD (l'ordonnance sur les mouvements de déchets)
Les résidus de produit sont considérés comme des déchets spéciaux et ne doivent donc pas être jetés avec les ordures ménagères ni déversés dans les canalisations. L'élimination de ces déchets doit être effectuée dans un point de collecte ou via une entreprise agréée.

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**mikrozid® sensitive liquid****No Change Service!**Version
05.01Date de révision:
16.12.2019Date de dernière parution: 10.12.2019
Date de la première version publiée:
22.11.2012

Code d'élimination des déchets : VEVA 070601

Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Chlorure de didécylidiméthylammonium

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



mikrozid® sensitive liquid

No Change Service!

Version
05.01

Date de révision:
16.12.2019

Date de dernière parution: 10.12.2019
Date de la première version publiée:
22.11.2012

(Annexe XIV)

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable
qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants : Non applicable
organiques persistants

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : Non applicable
contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Numéro d'enregistrement : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application
directe sur des êtres humains ou des animaux:
Catégorie d'utilisation: Produit commercial CHZN1391

Composés organiques volatils : aucun, Directive 2010/75/CE sur la limitation des émissions
de composés organiques volatils

Autres réglementations:

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**mikrozid® sensitive liquid****No Change Service!**Version
05.01Date de révision:
16.12.2019Date de dernière parution: 10.12.2019
Date de la première version publiée:
22.11.2012

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Skin Corr.	: Corrosion cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**mikrozid® sensitive liquid****No Change Service!**Version
05.01Date de révision:
16.12.2019

Date de dernière parution: 10.12.2019

Date de la première version publiée:
22.11.2012**Classification du mélange:**

|| Aquatic Chronic 3 H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul

|| Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.